

COMMINGES IMMOBILIER

Barème d'honoraires

Offres De Vente	
Prix	Valeur
< 23 000,00 €	3500 €
23 000,00 - 30 500,00 €	4500 €
30 501,00 - 46 000,00 €	5500 €
46 001,00 - 75 000,00 €	6500 €
75 001,00 - 110 000,00 €	9 %
110 001,00 - 140 000,00 €	8 %
140 001,00 - 170 000,00 €	7 %
170 001,00 - 300 000,00 €	6 %
300 001,00 - 450 000,00 €	5 %
> 450 000,00 €	4 %

Honoraires à la charge soit du vendeur soit de l'acquéreur .

Evaluation immobilière : 200 € TTC ou gratuité si prise de mandat de vente.

En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur la mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

Zone non tendue: Honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction du bail : 8 € TTC / m² habitable (plafonné à un mois de loyer hors charges) pour le bailleur

Honoraires de rédaction de l'état des lieux : 3 € TTC / m² habitable (plafonné à 150 € TTC) à la charge du bailleur.

Honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction du bail : 8 € TTC / m² habitable (plafonné à un mois de loyer hors charges) pour le locataire.

Honoraires de rédaction de l'état des lieux : 3 € TTC / m² habitable (plafonné à 150 € TTC) pour le locataire.

Zone tendue: Honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction du bail : 10 € TTC / m² habitable (plafonné à un mois de loyer hors charges) pour le bailleur.

Honoraires de rédaction de l'état des lieux : 3 € TTC / m² habitable (plafonné à 150 € TTC) pour le bailleur.

Honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction du bail : 10 € TTC / m² habitable (plafonné à un mois de loyer hors charges) pour le locataire.

Honoraires de rédaction de l'état des lieux : 3 € TTC / m² habitable (plafonné à 150 €) pour le locataire.

Etablissement d'un état des lieux 150 € TTC

Etablissement d'un contrat de location : 250 € TTC

HONORAIRES DE GESTION:

8.40 % TTC des loyers encaissés